

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 73 (1964)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Centenaire de la Croix-Rouge

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 21.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

## SECTIONS

---

### CONFÉRENCES ET SÉANCES D'INFORMATION

Les présidents de section et leurs proches collaborateurs se réuniront en **Conférences régionales** le 12 mars à Faido (*sections tessinoises*) le 19 mars à Zurich (*sections de Suisse alémanique*) et le 21 mars à Lausanne (*sections romandes*).

Le programme de ces réunions comportera notamment l'examen du rôle des personnes de confiance de la Croix-Rouge suisse chargées d'assurer la liaison entre les sections et les organismes locaux de protection civile, ainsi que les diverses possibilités d'utiliser sur le plan régional le futur « autocar pour invalides de la Croix-Rouge de la Jeunesse ». Les participants seront par ailleurs renseignés sur l'action d'entraide de la Croix-Rouge suisse en faveur des réfugiés tibétains, ainsi que sur l'organisation de la Société suisse de sauvetage qui a récemment sollicité son affiliation en qualité d'institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse.

\*

De leur côté, les secrétaires permanents et permanentes des sections de la Croix-Rouge suisse, ainsi que les collaborateurs régionaux du Secours aux enfants ont été conviés à un **cours d'information** de deux jours qui s'est déroulé à Berne les 24 et 25 janvier dernier. Ces rencontres qui ont généralement lieu une fois par année, fournissent aux collaborateurs réguliers de la Croix-Rouge suisse l'occasion de confronter leurs expériences et de renseigner en détail sur les tâches les plus actuelles et les plus importantes incombant à la Croix-Rouge suisse sur le plan central et régional.

---

## CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE

---

### CENTENAIRE ET CENTENAIRES...

La **Commission du Centenaire** de la Croix-Rouge en Suisse a pris l'heureuse initiative d'associer à la commémoration de cet événement historique toutes les personnes nées en 1863 résidant dans notre pays, en leur remettant « en souvenir » la Médaille commémorative du Centenaire.

A cet effet, contact fut pris avec l'Office fédéral de statistiques, les communes et les sections locales de la Croix-Rouge suisse. Certes, ils ne sont pas nombreux ces contemporains de la Croix-Rouge, mais à ce jour l'on a néanmoins réussi à recueillir une vingtaine de noms et d'adresses de « Centenaires 1963 »!

### CENTENAIRE ET BALLONS...

Plus de 3000 enfants avaient participé, le 26 octobre dernier, au grand lâcher de ballons organisé sous l'égide de la **Commission du Centenaire de la Croix-Rouge** et de la **Croix-Rouge de la Jeunesse genevoise**. 388 cartes ont été retournées. Au gré des caprices du

vent, bon nombre de ballons ont atterri dans plus de 25 départements français. Le plus hardi s'en est allé jusqu'à Bayonne, dans les Basses-Pyrénées, après un vol de 670 km, tandis que d'autres, craignant l'inconnu, se sont empressés de retomber sur sol genevois!

---

## COMITÉ NATIONAL HENRY-DUNANT

---

### DISSOLUTION DU COMITÉ NATIONAL HENRY-DUNANT

On se souvient qu'un **Comité national Henry-Dunant**, présidé par M. Alfred Borel, conseiller aux Etats, de Genève, s'était créé il y a quelques années dans le but de recueillir les fonds nécessaires à l'érection de Monuments Henry-Dunant à Heiden et à Genève.

Une souscription nationale fut ouverte qui permit de réaliser ce projet. Un premier Monument commémoratif fut inauguré à Heiden le 28 octobre 1962, un second à Genève le 8 mai 1963 (voir Revues 7/8 du 1er décembre 1962 et du 1er juin 1963).

Lors d'une dernière séance tenue à Berne le 13 janvier 1964, le Comité national a prononcé sa dissolution en décidant de remettre à la Croix-Rouge suisse le solde actif de la souscription qui se monte à quelque francs 25 000.—. Cette somme sera utilisée aux fins de « perpétuer le souvenir d'Henry Dunant ».

---

## EXPOSITION NATIONALE 1964 LAUSANNE

---

### PRÉSENCE DE LA CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge sera présente à Lausanne, plus particulièrement dans la section « **Santé** » du Secteur « **Art de vivre** » qui est dirigée par Pierre Bataillard, le même graphiste qui eut la haute main sur l'exposition internationale de la Croix-Rouge à Genève. Il ne peut être question, bien entendu, que d'un aperçu très général; on insistera néanmoins sur le rôle que la **Croix-Rouge suisse** joue dans le domaine de la transfusion de sang, sur l'importance du travail de ses volontaires et, enfin, sur le rôle d'intermédiaire qu'elle joue entre le peuple suisse et les pays étrangers, que ceux-ci soient victimes de sous-développement, de catastrophes, d'afflux de réfugiés ou de guerre. Il appartiendra au **Comité international de la Croix-Rouge**, quelques mètres plus loin, de rappeler ce que représentent les Conventions de Genève pour les victimes de guerre et le rôle extraordinaire joué par le CICR à Genève, une institution internationale de par sa fonction, mais bien suisse de par sa nature et sa composition. Il est probable que la journée du **samedi 22 août** soit consacrée, dans le cadre de l'Exposition, à la commémoration du centième anniversaire de la première Convention de Genève qui a précisément été signée le 22 août 1864. Ce sera là une excellente occasion pour de nombreux membres de la Croix-Rouge et de l'Alliance suisse des Samaritains de se retrouver à Lausanne.